

# La DDTM fournit du matériel aux pêcheurs sinistrés

Les piaffaient depuis cette sombre nuit du 27 décembre 2017. Les huit pêcheurs professionnels, sinistrés par la tempête qui a tout emporté sur le port de Carghje, viennent de recevoir les premiers soutiens matériels de la part des services de l'État.

Mercredi après-midi, une délégation de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), emmenée par le directeur adjoint Riyad Djaffar, a distribué des filets et des nasses aux professionnels. Ceux qui ont presque tout perdu pourront ainsi entamer la saison estivale avec ce qu'il faut d'équipement pour redémarrer l'activité.

*"Nous avons été prévenus le matin même, c'est une bonne nouvelle, confie Charles Capodimacci, jeune pêcheur du village. On se partage 2500 mètres de filets et sept nasses. C'est mieux que rien".*

## Des filets et des casiers saisis par les services de contrôle

Le matériel fourni provient de différentes opérations de saisies.

*"Ce sont des filets et des casiers récupérés par nos unités de contrôle sur des opérations contre le braconnage ou des affaires non numérotées retrouvées en mer, explique Riyad Djaffar. Les procédures sont passées et aucun propriétaire n'a été identifié. Plutôt que de le détruire, nous avons trouvé opportun, avec la prudence d'Ajaccio que nous associons à l'opération, d'en faire profiter les sinistrés."*

Si Xavier d'Orazio, premier prud'homme d'Ajaccio n'a pu se rendre sur place, la DDTM lui a confié le rôle de médiateur dans le dispatching du matériel. *"Il est normal que la prud'homie*



Mercredi, les services de la DDTM, emmenés par le directeur adjoint Riyad Djaffar (au centre), ont remis des filets et des casiers aux pêcheurs. / PHOTO TWITTER @PREFET2A

*parraine cette opération en tant qu'organisme de tutelle. Il faut répartir équitablement les équipements entre les huit sinistrés", confie Riyad Djaffar.*

Ces dons qui se chiffrent à quelques milliers d'euros viennent soulager les professionnels et amorcent l'entame de la saison. Mais ils ne se substituent pas aux potentiels dédommagements liés à la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle.

*"Nous avons profité de l'occasion pour demander où en étaient nos dossiers, puisqu'on ne voit toujours rien venir. On*

*nous a annoncé un traitement pour le 13 mai", clame Charles Capodimacci.*

Une date que ne confirme pas la DDTM, tout en soufflant qu'un comité interministériel devrait se réunir dans les prochains jours. Et se prononcer sur la classification de la tempête. Les pêcheurs et la mairie - propriétaire des boxes endommagés sur le port - espèrent que la reconnaissance de catastrophe naturelle viendra adoucir la facture et panser les plaies du 27 décembre dernier.

**J.-P.S.**